

Image not found or type unknown



Solde de tout compte et attestation assedic

Par **didie45200**, le **06/08/2008 à 13:52**

Je souhaiterais savoir combien de temps après avoir reçu et signer ma lettre de demission, mon employeur est tenu de me donner mon solde de tout compte et mon attestation Assedic? De plus, ma demission étant donnée à la fin de mon congés maternité, j'ai signifier à mon employeur que je ne ferais pas mon préavis, ce qu'il a apparemment accepter puis que je n'ai eu aucune nouvelle de sa part, doit il me payer toutes mes vacances acquises ou as t il le droit de me les supprimer car je n'ai pas effectué mon préavis?